

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS – CALENDRIER DE L'AVENT 2025

FANSOFNANCY

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par l'association FansOfNancy, domiciliée 26 rue Albert Denis, 5200, Toul, représentée par Monsieur Allan PORTZERT, Président, désigné ci-après l'Organisateur du jeu-concours.

ARTICLE 2 : LOTS

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- Un chèque cadeau d'une valeur de 100 € (5x20) valable auprès des 200 enseignes Vitrines de Nancy et sans limite
<https://www.boutic-nancy.fr/>
- Une gamme complète de produits pour les cheveux (shampooing masque huile) à retirer chez l'Evidence by Marion (Epinal) d'une valeur de 90€
<https://www.planity.com/levidence-by-marion-88000-epinal>
- Une boîte de bonbons édition de Noël de la Confiserie des Hautes Vosges, d'une valeur de 12€
<https://www.cdhv.fr/>
- 1 partie de Padel d'une durée d'une heure et demie, valable pour 4, au Spark Padel de Ludres, d'une valeur de 60€
<https://le-spark.fr/>
- Un bonnet Fans of Nancy + un t-shirt Fans of Nancy + le livre ASNL Data Story, d'une valeur de 50€
<https://fansofnancy.fr/>
<https://www.vademecum-editions.com/produit/asnl-data-story-20020statistiques-data-graphiques-images/>
- **X places pour le match de Noël, SLUC vs Nanterre le 23/12, d'une valeur de X€**
<https://sluc-basket.fr/>
- **Un maillot domicile de l'ASNL, saison 25/26, sponsors floqués, de la part de Decathlon Nancy-Houdemont, d'une valeur de X€**
<https://www.decathlon.fr/store-view/magasin-de-sports-nancy-houdemont-0070013200132>
- **4 places pour ASNL-Clermont, 4 places pour ASNL-Guingamp et 2 packs ASSE + MHSC,**
<https://www.asnl.net/236/intro>
- 6 entrées pour les cafés-jeux de la Caverne du Gobelin, d'une valeur de 30 €
<https://cavernedugobelin.fr/>
- Le parfum Nancy de Minalys, flacon de 50mL, d'une valeur de 60€
<https://www.minalys.fr/>

- **Une bougie Yankee Candle et un bijou en acier inoxydable de chez Entrechat, d'une valeur de X€**
<https://boutique-entrechat.com/>
- Un kit coton, crochet, modèle pour sac des Bobines de Marie, valeur 23€
<https://lesbobinesdemarie.fr/site/>
- 4 entrées pour le bois des lutins au parc du Bol d'Air à la Bresse, d'une valeur de 68€
<https://www.bol-d-air.fr/>
- Une glacière contenant un lot de fromages (1 munster 200g, 1 royal crémeux, 1 fleur des sources, 1 portion de comté 300g 15 mois, 1 barquette de raclette italienne), fromagerie l'Ermitage, d'une valeur de 28,53 € <https://www.ermitage.com/>
- Un jeu de société "take time", offert par les Lutins Malins à Epinal, d'une valeur de 24€
<https://lutins-malins.fr/>
- Un bon pour deux personnes pour une visite guidée en 2026 auprès de l'Office de Tourisme Métropolitain Destination Nancy, d'une valeur de 20 € <https://www.nancy-tourisme.fr/>
- 1 bon pour un repas à la Marmite Gourmande (Xonrupt-Longemer) d'une valeur de 25€
<https://www.facebook.com/la.marmite.gourmande88/>
- Un coffret cadeau livre de recettes et ses accessoires, offert par le Hall du Livre (Nancy), d'une valeur de 27,90€ <https://halldulivre.com/>
- 1 session d'une heure de futsal au Classico V (Remiremont), d'une valeur de 60 €
<https://www.leclassicov.fr/>
- 3 bons d'achat à utiliser au sein du complexe indoor 1055 (Jeuxey), d'une valeur de 90€
<https://www.1055.fr/epinal/>
- 4 places pour GNVB v France Avenir 2024 02/12/25 20:00 / 4 places pour GNVB v Association Sportive Illacaise 06/12/25 19:00 / 4 places pour GNVB v Rennes Etudiants Club Volley 03/01/2026 19:00, valeur du lot 120 €
<https://www.nancy-volley.fr/>
- 2 places pour les thermes de Vittel, ouverts de mars à novembre, valeur 33x2 = 66€
https://www.spa-vittel.com/fr/les-forfaits/happy-detente-2h_-b.html
- Une pose d'ongles en gel offerte par le Studio by Célia à Epinal, valeur 50 €
<https://www.instagram.com/lestudiobycelia/>
- Une partie d'échappée game pour l'échappée éphémère Circus chez Prisme Escape Game (Laxou), d'une valeur de 30 €
<https://prisme-escape.fr/>

L'Organisateur certifie réaliser ce jeu-concours avec l'autorisation de chacun des partenaires, fournisseurs et détenteurs des droits pour ces lots.

Les conditions de récupération des lots seront précisées dans chacune des cases du calendrier de l'Avent.

La remise des lots n'implique aucun frais pour les participants.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Création d'un compte sur le site FansOfNancy (<https://fansofnancy.fr/>) et compléter son nom, prénom et adresse email.

ARTICLE 4 : FRAIS DE PARTICIPATION

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans aucune obligation d'achat.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours est ouverte du 01/12/2025 au 24/12/2025.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois par jour et par tirage.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Chaque jour à 12h00, une nouvelle case du calendrier de l'avent s'ouvre et le participant dispose de 24 heures pour répondre à une question.

ARTICLE 6 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Chaque jour, un gagnant sera déterminé de la manière suivante :

- Le tirage au sort sera effectué par l'Organisateur via un algorithme de hasard.
- Seuls les participants ayant sélectionné la bonne réponse sont intégrés dans le tirage au sort.

ARTICLE 7 : DATES ET MODALITÉS DE PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront communiqués selon les modalités suivantes :

- Un e-mail sera envoyé au gagnant pour l'informer de son gain.
- Le partenaire offrant le lot remporté sera informé de l'identité du gagnant.
- Le gagnant sera affiché dans chaque case du calendrier de l'avent dans la rubrique « tirage au sort ».

ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu concours et lors de leur inscription sur le site FansOfNancy (<https://fansofnancy.fr/>) dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de communiquer son identité au partenaire pour lui remettre le lot lui étant attribué.

Fait le 29 novembre 2025 à Toul